



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : le 03 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents (20)

Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Romuald GADET, Eric LANUSSE CAZALE, Denis TISSERAND, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.

Etaient excusés ayant donné procuration (9)

Maryline CHALOT a donné procuration à Laurence DI VANNI
Patrick LIEGEART a donné procuration à Jean-Marc ROBERT
Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI
Sophie MOREL a donné procuration à Françoise PAICHEUR
Clément GIRARD a donné procuration à Catherine JACQUOT
Léa LEMOINE a donné procuration à Jean FORESTI
Michel BARBÉ a donné procuration à Lysiane MABIRE
Régis ARNOLD a donné procuration à Nicolas PIERGUIDI
Christian TOITOT a donné procuration à Denis TISSERAND

Monsieur le Maire ayant procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme Françoise PAICHEUR à l'unanimité** des voix présentes et représentées a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023
--

ASSEMBLEE DELIBERANTE

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2023
- 2/ Rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les enquêtes relatives au développement économique et la gestion de l'eau de pays de Montbéliard Agglomération pour les exercices 2017 et suivants
- 3/ Motion contre le projet de transfert du pôle de cancérologie du Mittan à Trévenans

FINANCES

- 4/ Vote des taux des impôts directs locaux - Année 2023
- 5/ Budget primitif 2023
- 6/ Equipement numérique des écoles – Règlement financier du Doubs - Subvention « Territoires Numériques Educatifs »

PERSONNEL

- 7/ Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet

CULTURE

- 8/ Festival de jazz « Les 3 Temps du Swing » - Concerts des 06, 07 et 08 juillet 2023

URBANISME

- 9/ Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC – Orientation d'Aménagement Programmée « Entrée de ville secteur B »

VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE

- 10/ Attribution des subventions aux associations seloncourtoises – Année 2023
- 11/ Attribution des subventions aux associations extérieures – Année 2023

COMPTE- RENDU DES ARRETES DU MAIRE (Cf. tableau joint)

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance

Monsieur le Maire invite les élus à faire mention des questions orales.

- **M. Denis TISSERAND** pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire :

⇒ Demande d'informations sur le taux de logements sociaux sur Seloncourt.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023 - DCM n° 20230411-1
--

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2023.

M. Denis TISSERAND donne lecture d'une déclaration :

« Nous avons quelques remarques concernant les propos reportés sur ce compte rendu.

Il nous apparaît que les propos sont savamment choisis ou ignorés jusqu'à enlever toute l'argumentation adverse.... Donc la nôtre.

Lors de la délibération 2, Christian TOITOT est intervenu concernant notre demande de délibération pour valider une aide financière à la Banque Alimentaire.

Si les arguments du maire sont reportés nous ne voyons pas ceux de Christian TOITOT. Nous tenons à les rappeler ici :

La banque alimentaire accepte officiellement et sans interprétation possible 3 voies de dons.

- 1. Les dons alimentaires directs*
- 2. L'aide par le bénévolat*
- 3. Et la troisième est le don en argent permettant d'assurer les dépenses de fonctionnement. Si l'activité augmente les frais de fonctionnement aussi.*

Je rappelle, que pour les particuliers, cette dernière possibilité donne accès au dispositif Coluche, soit une réduction d'impôt de 75%.

Notre deuxième remarque concerne le non-report de mes arguments concernant la nécessité de faire des économies d'énergies et notamment en gérant le fonctionnement des congélateurs et des chambres froides. Vous ne faites pas cas du rappel du plan gouvernemental de sobriété imposant de débrancher les appareils inutilisés, ni de mon exemple, basé sur des mesures factuelles, qui invalide de fait les propos de M. FORESTI.

Notre troisième remarque concerne l'intervention de Mathieu GAGLIARDI dont un seul des propos, tous dénigrants est reporté. Mais peut-être avez-vous trouvé déplacé de rapporter ses paroles mettant en cause une personne absente mais également les associations utilisant les salles communales.

Nos propos ont toujours pour objectif l'utilisation optimale de l'argent public à destination du public et c'est toujours dans ce sens que nous intervenons.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre de compte rendu de séance. »

M. Daniel BUCHWALDER répond que cette déclaration sera jointe au compte-rendu de la présente séance. Comme l'opposition n'est jamais satisfaite des comptes rendus, que ce soient ceux du conseil municipal ou des commissions, il pense qu'il faudra bientôt faire comme à PMA en reproduisant verbatim les propos de chacun ou alors que c'est M. TISSERAND qu'on désignera secrétaire de séance.

M. Denis TISSERAND veut juste dire que c'est une histoire d'équilibre d'argumentation, qu'il n'y a pas de mauvaises intentions.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITÉ** de ses membres présents ou représentés (24 voix Pour et 5 voix Contre : Mmes et MM. Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH),

➤ **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2023.

2 - RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LES ENQUÊTES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA GESTION DE L'EAU DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS - DCM n° 20230411-2

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières portant sur la mise en œuvre des compétences développement économique et sur la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique, la Chambre Régionale des Comptes a contrôlé Pays de Montbéliard Agglomération sur ces thématiques pour les exercices 2017 et suivants.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces rapports ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du Conseil de Communauté du 02 février 2023.

Monsieur le Maire indique qu'ils doivent être soumis, de la même manière, aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Il précise que ces documents ont été communiqués de manière dématérialisée au Conseil Municipal de Seloncourt et qu'ils sont consultables au secrétariat du maire.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement débattu, conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les enquêtes relatives au développement économique et la gestion de l'eau de Pays de Montbéliard Agglomération portant sur les exercices 2017 et suivants.

3 - MOTION CONTRE LE PROJET DE TRANSFERT DU PÔLE DE CANCEROLOGIE DU MITTAN A TREVENANS - DCM n° 20230411-3

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Les élus de Seloncourt sont très inquiets du projet de transfert du pôle de cancérologie du Mittan sur le site de l'hôpital Nord Franche-Comté.

Ce projet, en plus d'être coûteux (20 à 25 millions d'euros) est contestable.

En effet, cette unité est reconnue unanimement pour la qualité, la sécurité des soins, la prise en charge des patients et la performance de son plateau technique. De plus, depuis sa création de nombreux investissements ont été réalisés pour permettre à ce site de demeurer un centre de cancérologie de référence.

Les fonds envisagés pour ce transfert seraient bien plus utiles à l'HNFC pour gérer la crise du système hospitalier qui se traduit sur le site par le départ de nombreux médecins, le manque de soignants et donc par la fermeture de lits faute de personnels.

Dans un contexte de désertification médicale, les élus de Seloncourt affirment leur opposition au transfert du Pôle de cancérologie du Mittan à Trévenans, soutiennent l'organisation d'une audition de toutes les parties prenantes sous l'égide du Préfet du Doubs et du Président de PMA.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés, **ADOpte** cette motion.

4 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – ANNEE 2023 - DCM n° 20230411-4

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2023 par rapport à ceux de 2022.

La Commission Finances, réunie le 29 mars 2023, a émis un avis favorable

M. Denis TISSERAND trouve dommage de ne pas voter la taxe sur les locaux vacants depuis plus de deux ans car il s'agit d'une mesure gouvernementale qui pousse les propriétaires à rénover les bâtiments et à lutter contre les logements vides.

M. Daniel BUCHWALDER c'est en effet une réflexion qui peut être menée. Il faut toutefois tenir compte de certaines situations particulières telles que les successions, les personnes âgées placées en maison de retraite... Toutefois une enquête sera réalisée afin de déterminer le nombre de biens concernés et les raisons pour lesquelles ils sont vacants.

Mme Françoise PAICHEUR répond que malheureusement beaucoup de personnes n'ont pas les moyens de financer les travaux de remise aux normes énergétiques.

M. Denis TISSERAND dit que si c'est dans le cadre d'une succession cela pousse les personnes à trouver une solution (vente du bien).

Mme Christine GUEY répond qu'il y a souvent le problème de l'indivision qui est compliqué. Beaucoup de personnes âgées auraient effectivement une possibilité de louer mais n'ont pas les moyens, vu le montant de leur retraite, d'investir dans des travaux de remise aux normes qui permettraient la location de leur bien car en raison de leur âge elles ne sont plus financées par leur banque.

M. Denis TISSERAND précise qu'il existe des mécanismes pour le logement social.

Mme Christine GUEY : oui sans doute mais ces aides devraient être mieux organisées et moins nébuleuses. Il est en effet difficile de savoir, d'autant plus si on est âgé, à qui s'adresser, où chercher et comment faire. Certes M. TISSERAND n'a pas tort concernant les logements vides mais malheureusement beaucoup de personnes ne le font pas parce qu'elles ne savent pas comment faire.

M. Daniel BUCHWALDER ce dossier sera donc étudié et une enquête sera menée conjointement avec l'ADU pour déterminer le nombre de biens vacants sur le territoire communal.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,81 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux
- Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

5 - BUDGET PRIMITIF 2023 - DCM n° 20230411-5

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

L'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2023, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril 2023.

Monsieur le Maire effectue la présentation du budget primitif 2023 (cf. tableaux joints en annexe).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
5 913 393	5 913 393

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 786 951	1 786 951

La Commission Finances, réunie le 29 mars 2023, a émis un avis favorable avec 2 abstentions.

M. Denis TISSERAND donne lecture d'une déclaration :

« La marge d'autofinancement se réduit considérablement et de telle manière qu'il faut maintenant oublier les investissements de confort pour seulement ne choisir que parmi les investissements rendus nécessaires par le contexte et les obligations de l'état.

Et le travail reste considérable pour orienter la commune vers les travaux nécessaires pour assurer son avenir. Votre plan pluriannuel montre déjà un certain réveil dû aux exigences de la chaufferie bois, mais il reste encore tellement de sujets à traiter pour lutter contre les émissions carbonées et le réchauffement climatique. Nous espérons que Nicolas PIERGUIDI est conscient de ces enjeux.

Les débats, les réflexions, les décisions des semaines précédentes montrent que vous ne mesurez pas la juste valeur des associations. Non seulement le budget dédié n'augmente pas malgré l'inflation mais vous occulter complètement les charges que vous imposez à celles qui n'utilisent pas les bonnes salles. Votre volonté de ne pas augmenter les impôts n'est qu'une posture électorale. C'est bien d'un impôt que certains adhérents devront s'acquitter.

Vous avez revu la répartition des subventions pour les écoles. L'inventaire que nous avons demandé a donc été fait et a montré que le matériel nécessaire n'était pas disponible dans toutes les armoires. La part culture des écoles subit une baisse significative. Elle manquera certainement aux familles pour le financement des sorties scolaires. Cela ressemble fort à un impôt à destination des plus nécessiteux. Rappelons ici que l'école publique doit rester gratuite.

Permettez-moi d'appuyer encore une fois sur les frais de maintenance informatique qui passent à 26 000€ cette année. Soit plus de 14 000€ supplémentaires par rapport à la moyenne annuelle habituelle. Cette somme s'ajoute au coût du matériel investi il y a peu. Cette dérive doit vous inciter, malgré votre réticence, à penser aux solutions de moyens mutualisés, privés ou communautaires. PMA offre d'ailleurs ce service à travers Numérica. Mais peut-être étudiez-vous tout cela avec la nouvelle offre de site internet mutualisé proposé par PMA.

Ce surcoût de 11 100€ représente tout de même 740 créneaux d'utilisations de la salle Louis Bonnot ou encore plus de 150 jours en semaine de location de la salle polyvalente. C'est également 2 fois l'augmentation escomptée sur les recettes des Animations usagers ainsi que deux fois celle des locations de salles.

Les frais de personnel oscillent depuis un certain temps autour des 60% des dépenses de fonctionnement. Il est nécessaire de rationaliser cette dépense grâce à une bonne répartition des compétences pour permettre une intensification des travaux en régie. Il est important, pour une commune de notre envergure de s'orienter vers une telle solution. C'est du gagnant-gagnant de tous les côtés.

Je ne m'étendrai pas sur la partie investissement, nous en avons déjà parlé. Nous ferons juste la remarque que le thème « Environnement » commence à contenir des investissements conformes à notre acception du terme Environnement.

Cette année nous ne voyons ni recettes, ni dépenses concernant la place de la mairie. Elle fait toujours pâle figure. La logique voudrait qu'elle soit déminéralisée et reverdie avec les indemnités espérées. On ne va pas faire deux fois la même erreur.

L'avenir nous le dira.

Les dépenses de fonctionnement augmentent plus que les dotations. Vous cherchez des ressources sans oser augmenter les taux d'impositions pour respecter vos arguments de campagne. Votre solution : rechercher les niches de financements : les associations. À part cela, nous ne voyons pas de faits marquant votre volonté de réduire les frais de fonctionnement. Même les actions les plus élémentaires comme la gestion raisonnée des chambres froides ne sont pas prises en considération. C'est plus facile de donner la facture aux associations.

Les efforts ne sont pas suffisamment perceptibles côté gestion communale qui oublie son rôle social et perturbe le fonctionnement des actions des bénévoles.

Ce n'est pas dans cet esprit qu'un budget doit être construit nous voterons Contre. »

Mme Laurence DI VANNI précise que le budget culture des écoles a été décidé conjointement avec les directrices des écoles lors de la commission. Le budget de 30 € par élève n'impacte pas leurs sorties prévues jusqu'à la fin de l'année puisque les subventions « culture » versées durant la période COVID n'ont pas été dépensées en raison des confinements, elles seront donc utilisées cette année.

M. Nicolas PIERGUIDI fait remarquer à M. TISSERAND qu'il est facile de critiquer les actions de la majorité notamment sur l'environnement et la maîtrise des énergies, il admet qu'il est toujours possible de faire mieux mais que jusqu'à présent le programme annoncé durant la campagne électorale est respecté.

M. Mathieu GAGLIARDI : le vote du budget communal est un moment important de l'année et hautement difficile. Il suggère à M. TISSERAND, plutôt que de critiquer, de faire des propositions tout comme le font tous les élus de la majorité.

M. Sergio BEE demande s'il est possible de savoir où seront implantées les caméras supplémentaires prévues au BP 2023.

M. Daniel BUCHWALDER : la réponse sera apportée en commission voirie.

M. Jean-Marc ROBERT reproche à M. TISSERAND d'avoir toujours les mêmes commentaires sur le BP.

M. Denis TISSERAND lui répond qu'il croit en la force de la répétition. Car certains sujets qui avaient été abordés il y a quelques années sont étudiés aujourd'hui. Il donne l'exemple des ampoules LED et des panneaux solaires.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITÉ** de ses membres présents ou représentés (24 voix Pour et 5 voix Contre : Mmes et MM. Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH), **ADOpte** le budget primitif 2023.

6 - EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES – REGLEMENT FINANCIER DU DOUBS – SUBVENTION « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS » - DCM n° 20230411-6

Mme Laurence DI VANNI présente ce point.

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative au Programme d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC BpiFrance et la société anonyme BpiFrance relative au Programme d'investissements d'avenir (PIA) – action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,

Vu la convention cadre de partenariat à intervenir entre le Département du Doubs, la Caisse des dépôts et des consignations et le Rectorat pour la mise en œuvre du dispositif France 2030 « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) sur la période 2022-2024 signée le 20 juillet 2022

Vu le règlement financier adopté par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Doubs du 26 septembre 2022 ;

FRANCE 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs » (TNE). Le projet s'adresse à la fois aux élèves, aux enseignants et aux familles, en investissant dans de l'équipement, de la formation et des ressources, en agissant sur quatre leviers :

- la formation des enseignants ;
- l'accompagnement des parents et des familles ;
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants ;
- l'équipement des élèves et des établissements scolaires.

En mobilisant ces 4 leviers « en même temps », il s'agit d'avoir une approche systémique du numérique éducatif pour :

- favoriser le développement de nouvelles pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous ;
- intégrer les nouvelles technologies dans le quotidien de la classe, des cursus ou des sessions de formation et en accompagnant la transformation numérique induite ;
- utiliser ces outils pour réduire les inégalités de chance ou apporter une solution robuste et qualitative aux fractures territoriales (public empêché, campus connectés) ;
- favoriser le développement professionnel des professeurs et des formateurs en diversifiant les modalités d'enseignement et de formation (enseignement hybride classe inversée, prise en charge des apprenants à besoins particuliers...) ;
- développer une culture numérique permettant un usage responsable du numérique ;
- associer les parents aux choix en matière de numérique et de développer la co-éducation.

Le Département du Doubs a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des communes, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des dépôts et des consignations et les communes, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.

Dans ce cadre, le Département du Doubs a adopté un Règlement financier intégrant les particularités du dispositif TNE.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce règlement (annexé à la présente délibération).

La Commune envisage de développer un équipement numérique pour ses écoles :

- Ecole maternelle Mognetti : 5 PC portables pour les enseignants
- Ecole primaire de Berne : 7 PC pour les enseignants ainsi qu'un chariot « Classe mobile » comprenant 16 ordinateurs portables pour les élèves,
- Ecole élémentaire Marcel Levin : 7 PC pour les enseignants ainsi qu'un chariot « Classe mobile » comprenant 16 ordinateurs portables pour les élèves,

Aussi, elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.

Le plan de financement serait le suivant :

LIEUX	NB DE CLASSES	OBJET	COUT PREVISIONNEL € T.T.C.	MONTANT SUBVENTIONNABLE (M.S.)	SUBVENTIONS ESCOMPTEES		TOTAL SUBVENTIONS	PART € T.T.C. VILLE DE SELONCOURT
					ETAT	DEPARTEMENT DU DOUBS		
					70% / M.S.	10% / M.S.		
Ecole Maternelle Mognetti	5	Equipe- ment numérique	6 240,00	6 240,00	4 368,00	624,00	4 992,00	1 248,00
Ecole Primaire de Berne	6		26 436,00	21 000,00	14 700,00	2 100,00	16 800,00	9 636,00
Ecole Primaire Marcel Levin	7		26 436,00	24 500,00	17 150,00	2 450,00	19 600,00	6 836,00
TOTAUX			59 112,00	51 740,00	36 218,00	5 174,00	41 392,00	17 720,00
							59 112,00	

La Commission Finances, réunie le 29 mars 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs »,
- **ACCEPTE** en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département,
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération (annexe 1),
- **S'ENGAGE** à inscrire au BP 2023 les crédits nécessaires à l'opération,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant, à signer tout document à intervenir.

7 - CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE A TEMPS COMPLET - DCM n° 20230411-7

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de respecter le taux réglementaire d'encadrement à la crèche, Monsieur le maire propose de pérenniser le poste d'un agent contractuel lauréat du concours de la fonction publique d'auxiliaire de puériculture, et propose la création :

- d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

La Commission Personnel réunie le 29 mars 2023 a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVÉ** la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.
- **DÉCIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

8 - FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERTS DES 6, 7 et 8 JUILLET 2023 - DCM n° 20230411-8

Mme Christine GUEY présente ce point.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », des concerts seront proposés le jeudi 06, vendredi 07 et samedi 08 juillet 2023 sur la Place Ambroise Croizat avec un repli possible à la salle polyvalente en cas d'intempéries.

Il est proposé d'approuver la programmation suivante :

DATE	ASSOCIATION / SOCIÉTÉ	GROUPE	COÛT
Jeuudi 06 juillet 2023	Société « VALD SPECTACLES »	Les fils Canouche / Sémillance	2 532 €TTC
Vendredi 07 juillet 2023	Association « Too Much Notes »	Zoot Daniels	1 920 €TTC
Samedi 08 juillet 2023	Association « Saveurs du Sud »	Flore M et les Saveurs du Sud Jazz Band	2 900 €TTC
TOTAL			7 352 €TTC

La commission Culture réunie le 30 mars 2023 a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la tenue de ces concerts selon les conditions définies dans les contrats de cessions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et tout document à intervenir.

9 - DEMANDE DE PORTAGE FONCIER A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC – ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE « ENTREE DE VILLE SECTEUR B » - DCM n° 20230411-9

M. Mathieu GAGLIARDI présente ce point.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune la réalisation de l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) 46 Rue d'Audincourt, parcelle AB0389 intitulée « Entrée de ville secteur B – Opération n°673 ».

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Seloncourt ou à tout opérateur désigné par elle.

La Commission urbanisme réunie le 27 mars 2023 a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

M. Denis TISSERAND demande quelle est l'attribution de logements sociaux sur cette opération.

M. Mathieu GAGLIARDI lui répond que sur une OAP la ville doit faire 20% de logements sociaux. Toutefois, une règle d'Etat peut éventuellement faire monter ce montant à 25% mais qu'il ne sait pas encore si cela sera le cas sur cette opération.

Il s'ensuit un échange sur les éventuels projets qui pourraient se réaliser sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés, **DECIDE** :

- **DE CONFIER** le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

10 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES – ANNEE 2023 - DCM n° 20230411-10

Mme Catherine JACQUOT présente ce point.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations seloncourtoises.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition ci-dessous.

La Commission Vie Associative-Animation de la Ville, réunie le 23 mars 2023, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

M. Denis TISSERAND fait remarquer qu'il n'y a pas d'augmentation des subventions due à l'inflation.

Monsieur le Maire demande aux élus qui sont membre du bureau de certaines associations de ne pas participer au vote.

N'ont pas participer au vote :

- Madame Béatrice ROCH pour la Maison Pour Tous
- Madame Christine GUEY et M. Alain KMOCH pour l'association Cossie Fan Tuttie
- Monsieur Clément GIRARD pour l'association Seloncourt Ville Fleurie

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** de ses membres présents et représentés, **VALIDE** la répartition des subventions 2023 aux associations seloncourtoises présentées ci-dessous :

Subventions de fonctionnement	2021	2022	CM 11/04/2023
ACIA	300	300	300
ACR	0	250	250
Amis du vieux Seloncourt	790	790	800
Anai sos cambodge	0	0	0
APES écoles	380	380	400
APES collège			
Arts Martiaux Seloncourt	2 190	2 190	2 200
Association motocycliste	940	940	950
ASV Basket	500	500	500
Astro 400	450	450	450
Badminton	0	0	0
Cash	1 000	0	0
Club des glycines	0	0	500
Comité de coordination	0	1 500	0
Cossie Billard Club	790	790	800
Cossie Fan tutti excep		3 000	0
Cossies fan tutti	0	300	300
Ensemble instrumental	0	0	0
FCPE écoles	0	0	0
Fnaca	530	530	550
Football club	3 700	3 700	3 700
Gym et sport adultes	300	300	300
Guitare passion	250	0	250
Hand Ball	1 500	1 500	1 500
Handicomtois	300	300	300
Judo	1 960	1 960	2 000
La céclia	0	1 570	800
La Jeanne d'Arc	4 460	4 460	4 500
La Jeanne d'Arc excep			
MPT	3 880	3 880	3 900
Pétanque	0	400	0
Salon courtois	0	210	300
Scoliose et partage	0	0	0
Seloncourt Fighting Club	500	500	500
Seloncourt ville fleurie	910	910	900
SHNPM	200	0	0
Souvenir français	160	160	200
Studio 3 (ex Crazy Crew)	300	300	300
Tennis	2 745	2 745	2 800
Tennis de table	5 800	5 800	5 800
Voce d'italia	800	800	800
West Origines	470	470	500
SOUS- TOTAL	36 105	41 885	37 350
MPT-CARNAVAL		6 000	6 650
Amis du vieux Seloncourt – brocante	800		800
13 juillet	1 500	1 500	1 500
Fête de la musique			1 500
Animation de la ville			1 500
Journée à la ferme			600
SOUS- TOTAL	2 300	7 500	12 550

Subvention ménage			
Tennis de table	3 000	3 000	3 000
Jeanne d'Arc	3 000	3 000	3 000
SOUS- TOTAL	6 000	6 000	6 000
TOTAL	44 405	55 385	55 900

➤ **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

11 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2023 DCM n° 20230411-11
--

Mme Catherine JACQUOT présente ce point.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations et autres organismes extérieurs.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition ci-dessous.

La Commission Vie Associative-Animation de la Ville, réunie le 23 mars 2023, a émis un avis favorable. Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

Mme Catherine JACQUOT précise qu'il manque, dans le tableau qui a été transmis aux élus, la subvention 2023 de 250€ pour Sésame Autisme et qu'il convient donc de la voter également.

M. Sergio BEE intervient au nom du groupe Seloncourt Dynamique Ecologique et Solidaire concernant la baisse de subvention de l'association ALTAU devenue, Relais Equinoxe :

« Nous constatons que, comme l'année dernière, vous proposez une diminution de moitié (500 à 250 euros) de la subvention attribuée à l'association Altau.

Pourquoi, Mme JACQUOT, tant d'acharnement envers cette association ?

Quelles sont les raisons objectives, précises, qui vous poussent à agir ainsi ?

*L'association CSAPA ALTAU Le Relais est un Centre de Soins et d'Accompagnement en Addictologie, situé faubourg de Besançon à Montbéliard. Elle a pour objet de participer aux actions de **prévention** et de **soins** liées aux addictions (alcool, drogues...) dans le Pays de Montbéliard.*

C'est une structure très utile. Souvent le seul recours pour les victimes de ces addictions, et c'est un interlocuteur précieux pour les soignants en particulier les médecins généralistes démunis face à ces problèmes. ».

Suite à cette intervention et après débat, Monsieur le Maire propose de porter le montant de la subvention 2023 au Relais Equinoxe à 500€. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés, **VALIDE** la répartition des subventions 2023 aux associations et organismes extérieurs présentées dans le tableau ci-dessous :

➤ ORGANISMES	2021	2022	CM 11/04/2023
ACTION CONTRE LA FAIM			
AFA ASSOC Française Aupetit		250	
ARFAS		250	
Relais équinoxe (Altau)	500	500	500
Pompiers Audinval	500	500	350
Pompiers Hérimoncourt	500		350
Amicale Police Montbéliard			
Amis de l'Hôpital	200	200	200
Amis du moulin de la doue	150	150	150
Assoc. française des sclérosés en plaques		250	250
Banque alimentaire du Doubs	600	600	600
Croix Bleue Valentigney	200	200	
Croix Rouge			
Distraction des malades	200	200	
Ecole Notre Dame Audincourt	450	450	450
Fanfare Vandoncourt			400
France Alzheimer f comté	250	250	250
France Népal			
FSE hautes vignes	250		
Les Vêto à travers l'Europe			
Ligue contre le cancer		250	
Onco Doubs			250
Pêche AAPMA- Audinc Arbouans Exinc Selonc	100	100	100
PEP 25			
Protection civile		1 000	
Restaurants du cœur	600	600	600
SAPAD PEP 25	250	250	250
Scoliose et Partage			
Secours catholique	600	600	600
Secours populaire français	600	600	600
Sésame Autisme	250	250	250
SOS Amitié Belfort Montbéliard	150	150	
UNICEF	250		
Les amis des chats			
Terre des Chats	550	550	550
TOTAL	7 150	8 150	6 700

➤ **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

COMPTE-RENDU DES ARRÊTÉS

N° ARRÊTÉ	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2023-02-24-15	24/02/23	PM	Arrêté d'autorisation de débit de boisson temporaire - Voce d'Italia - le 11/03/2023 - Salle Polyvalente
ARR2023-02-27-16	27/02/23	PM	Arrêté de travaux pour remplacement cadre et tampon sur chaussée - 1, rue Viette - Ets CIRCET
ARR2023-03-03-17	03/03/23	PM	Arrêté de réglementation temporaire de la circulation et du stationnement place Croizat, à l'occasion du défilé du Carnaval 2023
ARR2023-03-03-18	03/03/23	PM	Réglementation temporaire de la circulation du centre-ville à l'occasion du défilé du Carnaval 2023
ARR2023-03-06-19	06/03/23	PM	Arrêté de débit de boissons temporaire - MPT - A l'occasion du carnaval
ARR2023-03-08-20	08/03/23	PM	Arrêté de débit de boissons temporaire à l'occasion de la Saint Patrick - Association Pétanque Seloncourtoise - le 25/03/2023
ARR2023-03-08-21	08/03/23	PM	Arrêté de circulation pour travaux rue de la Pale - Aménagement d'une piste cyclable - SAS CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
ARR2023-03-13-22	13/03/23	PM	Arrêté de circulation pour travaux d'évacuation d'embâcles rue du général Leclerc - ONF
ARR2023-03-15-23	15/03/23	PM	Arrêté de circulation pour travaux d'ouverture de fouille - 1, rue des prés - EIMI
ARR2023-03-20-24	20/03/23	PM	Arrêté de travaux rue des combes - pour mise à niveau des tampons par Ets Eurovia
ARR2023-03-23-25	25/03/23	PM	Arrêté de circulation - tirage câble fibre optique dans conduite et chambre Orange existantes - ETS ENSIO
ARR2023-03-29-26	29/03/23	PM	Arrêté de circulation pour travaux d'évacuation d'embâcles rue du général Leclerc - ONF
ARR2023-03-31-27	27/03/23	PM	Arrêté de circulation pour travaux de remplacement de garde-corps - rue de Berne - Serrurerie de l'Est

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

QUESTION ORALE

- **M. Denis TISSERAND** : Demande d'informations sur le taux de logements sociaux sur Seloncourt

« Nous avons voté, lors du conseil d'agglomération du 30 mars 2023 le renouvellement de la demande d'exonération du paiement des éventuelles amendes SRU.

La politique du logement, purement électoraliste, qui a été menée jusqu'à la première menace d'amende de 51 000 € financée généreusement par la communauté en 2016, nous a amené à n'avoir que 12,9% de logements sociaux constituant le parc locatif seloncourtois.

Le 30 mars, il s'agissait de la troisième demande de renouvellement d'exonération. Ce qui m'inquiète c'est que notre taux de couverture en logement sociaux n'a que très peu évolué.

Les deux dernières demandes en exonération font état de deux taux identiques de 12,7% soit un déficit de 204 logements sur les 561 à atteindre pour le taux de 20% demandé par le SRU.

Or, nous voyons une multitude de chantiers immobiliers fleurir sur Seloncourt.

Pouvez-vous nous renseigner sur l'évolution des logements sociaux consécutive aux projets récents et futurs ? Atteindrons-nous le chiffre de 20% exigé par le SRU ? ».

M. Daniel BUCHWALDER répond que c'est infaisable. En effet, en schématisant, pour atteindre ce taux, il faudrait interdire toutes les autres constructions et édifier une tour de 207 logements sociaux. Il ne s'agit pas là d'une stratégie électoraliste mais d'un fait.

De même, il trouve aberrant d'obliger la construction de ce type de logement alors qu'il y en a 8 000 de vacants sur le pays de Montbéliard.

Quant aux 51 000 €, PMA n'a pas « généreusement » financé cette somme, il s'agit du remboursement de l'amende que la ville avait versée pour l'année 2016 dont elle a par la suite été exonérée.

M. Denis TISSERAND suggère alors d'imposer un taux de 20 % de logements sociaux dans tous les projets à venir.

M. Jean-Marc ROBERT précise, comme cela a été le cas rue Cuvier, quand les bailleurs sociaux vendent certains de ces biens, ils ne sont plus considérés comme des logements sociaux ce qui gonfle encore le déficit. Il n'y a aucune mauvaise volonté de la part de la ville.

M. Mathieu GAGLIARDI répond à M. TISSERAND que même en obligeant la construction de 20% logement sociaux dans les OAP, le taux imposé par le SRU n'est pas atteignable et que bien évidemment on ne peut rien imposer à un particulier qui vend sa parcelle de terrain.

Il faut bien intégrer que cette loi a pour intérêt de ne pas exclure les personnes en difficulté des zones où le marché est tendu, ce qui n'est pas le cas dans le pays de Montbéliard.

Il n'y a aucune volonté électoraliste dans tout cela.

M. Denis TISSERAND rétorque qu'il parle d'électoralisme car il y a eu des élus qui en ont pâti à un moment donné mais que c'est de l'histoire ancienne. Bien entendu on ne va pas construire les Champs Montants à Seloncourt. Pour lui le logement social c'est faire une intégration à 20%.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond que c'est une question numérique et pas une question de principe. Il demande à M. TISSERAND où il aurait mis ces logements car la moitié de la surface de Seloncourt c'est de la terre agricole et de la forêt. Faut-il raser la forêt pour pouvoir construire ?

Il rappelle également que le retard pris est lié au fait que durant des années les bailleurs sociaux ne souhaitaient pas réaliser de projets à Seloncourt.

M. Denis TISSERAND demande s'il est possible de lui communiquer prochainement l'évolution des logements sociaux consécutive aux projets récents et futurs ?

M. Daniel BUCHWALDER demande à Mathieu GAGLIARDI de prévoir cela en commission.

INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 13 juin 2023 à 18h30. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion seront inscrits à l'ordre du jour.

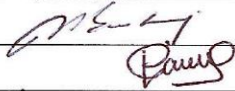

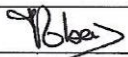
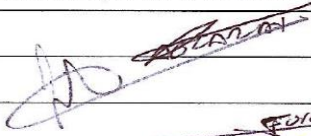
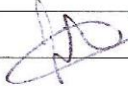

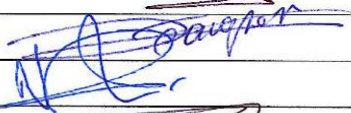



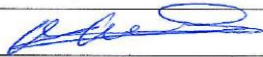

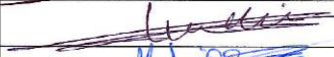

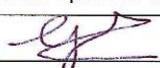





LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

- **DCM n° 20230411-1** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2023
- **DCM n° 20230411-2** Rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les enquêtes relatives au développement économique et la gestion de l'eau de PMA pour les exercices 2017 et suivants
- **DCM n° 20230411-3** Motion contre le projet de transfert du pôle de cancérologie du Mittan à Trévenans
- **DCM n° 20230411-4** Vote des taux des impôts directs locaux – Année 2023
- **DCM n° 20230411-5** Budget Primitif 2023
- **DCM n° 20230411-6** – Equipement numérique des écoles – Règlement financier du Doubs – Subvention « Territoires Numériques Educatifs »
- **DCM n° 20230411-7** – Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- **DCM n° 20230411-8** – Festival de jazz « Les 3 Temps du Swing » - Concerts des 06, 07 et 08 juillet 2023
- **DCM n° 20230411-9** Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC – Orientation d'Aménagement Programmée « Entrée de ville secteur B »
- **DCM n° 20230411-10** Attribution des subventions aux associations seloncourtoises – Année 2023
- **DCM n° 20230411-11** Attribution des subventions aux associations extérieures – Année 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATION : mercredi 12 avril 2023

Ces délibérations ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents :

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
11 AVRIL 2023
LISTE EMARGEMENT**

		NOM	SIGNATURE
1	M.	BUCHWALDER Daniel	
2	Mme	PAICHEUR Françoise	
3	M.	ROBERT Jean-Marc	
4	Mme	CHALOT Maryline	Excusée : pouvoir à Laurence DI VANNI
5	M.	GAGLIARDI Mathieu	
6	Mme	DI VANNI Laurence	
7	M.	FORESTI Jean	
8	Mme	JACQUOT Catherine	
9	M.	PIERGUIDI Nicolas	
10	M.	PERROT Jean-Claude	
11	Mme	MAUFFREY Madeleine	
12	M.	LIEGEART Patrick	Excusé : pouvoir à Jean-Marc ROBERT
13	M.	KMOCH Alain	
14	Mme	GUEY Christine	
15	M	MIESKE Jean-Luc	
16	Mme	MABIRE Lysiane	
17	Mme	ALZINGRE Brigitte	Excusée : pouvoir à Mathieu GAGLIARDI
18	M.	GADET Romuald	
19	Mme	MOREL Sophie	Excusée : pouvoir à Françoise PAICHEUR
20	M.	GIRARD Clément	Excusé : pouvoir Catherine JACQUOT
21	Mme	LEMOINE Léa	Excusée : pouvoir à Jean FORESTI
22	M.	LANUSSE CAZALE Eric	
23	M.	BARBÉ Michel	Excusé : pouvoir à Lysiane MABIRE
24	M.	Régis ARNOLD	Excusé : pouvoir à Nicolas PIERGUIDI
25	M.	TISSERAND Denis	
26	M.	TOITOT Christian	Excusé : pouvoir à Denis TISSERAND
27	M.	BEE Sergio	
28	Mme	WERNY Sylvie	
29	Mme	ROCH Béatrice	

LA SEANCE EST LEVEE A 19H55

La Secrétaire de Séance
Mme Françoise PAICHEUR

Le Maire
Daniel BUCHWALDER